

L'absence de dialogue social ou comment jouer le jeu de BERCY

Comme de coutume, le 1^{er} CTL de l'année aborde, en autre sujet, le point crucial des emplois.

En l'absence du quorum pour cause de boycott des Organisations Syndicales majoritaires lors de la première convocation, ce CTL a été reconvoqué à une date ultérieure.

Seule l'alliance Cfdt-CFTC est restée et a siégé lors de la 2^e convocation du 18 janvier 2021, souhaitant remplir son rôle de représentant syndical dans le cadre d'un dialogue social constructif, face à une Direction aux ordres de Bercy.

Pour nous, être représentant des personnels n'est pas un vain rôle .

Siéger en 2^e convocation, ce n'est pas pour entériner les décisions de la Direction et les suppressions d'emplois, comme certains le sous-entendent, c'est bien pour porter les questions des agents et **pour obtenir de la direction locale des réponses à leurs revendications et ensuite les informer.**

L'alliance **Cfdt-CFTC** refuse la politique de la chaise vide dans les instances où elle siège car « siéger, c'est respecter les agents qui ont voté pour nous. »

Refuser de siéger, c'est finalement engager la disparition de ce même dialogue social tant désiré.



Ordre du jour :

1. PV des séances des 3 et 16 novembre 2020 ;
2. Calendrier des ponts naturels de 2021 ;
3. Modification du règlement intérieur de Montaigut en Combrailles ;
4. Concentration du recouvrement des créances patrimoniales ;
5. Réorganisation du CGR ;
6. Situation des emplois 2021 ;
7. NRP 2021 : nouveau périmètre du SGC de Riom ;
8. Actualités et questions diverses.

Les suppressions d'emplois :

Passons sur les justifications du nombre de postes à supprimer, Bercy trouve toujours de bons arguments : Emplois fléchés, mise en place de services nationaux entre autres arguments sans queue ni tête, etc ...

Ci-dessous, la reproduction du tableau des suppressions transmis par la DDFIP 63 :

- Services de Direction

Services de direction	A+	A	B	C	TOTAL
Direction	1		1	2	4
EDR			3		3
CGR		1	12	6	19
TOTAL	1	1	16	8	26

- Pour le Réseau

POSTES	A+	A	B	C	TOTAL
PCE Clermont-Ferrand		1			1
PCRP (Issoire)			1		1
Rochefort	1				1
Cunhat	1				1
Volvic	1				1
SIP-E Issoire		1			1
SIP-E Mont Dore			2		2
SGC Clermont Auvergne Métropole				1	1
Trésorerie Thiers				1	1
Paierie Départementale				1	1
SIP SUD				1	1
TOTAL	3	2	3	4	12

L'alliance **CFDT-CFTC** a exprimé son incompréhension des décisions politiques face à cette situation.

S'il y a bien une année pendant laquelle la DG aurait pu mettre le frein sur la destruction de ses services et arrêter la suppression des emplois, c'était bien cette année post-pandémie.

Les agents ont subi des restructurations et des suppressions d'emplois imposées par « le Bulldozer Bercy » depuis des années déjà, participant largement à montrer la DGFIP comme une administration exemplaire. En matière de réduction de la dette.

Pourtant, si année après année, les agents continuent d'exercer leurs missions avec compétence malgré ces réformes, cette année 2020 les a beaucoup malmenés :

Plan de continuation d'activité, mise en place irréfléchie du télétravail de masse et campagne IR sous confinement... se sont rajoutés aux contraintes courantes de leurs missions.

L'alliance **CFDT-CFTC** déplore l'absence de prise en compte de cette situation inédite et exceptionnelle, et ne peut que constater et dénoncer le manque d'humanité dont ont fait part nos élites gouvernantes.

Les agents de la DGFIP ne sont pas plus écoutés que les soignants.

L'Administration fiscale, aux oubliettes comme souvent.

Pour faire écho, M. SISCO nous explique qu'il faut se féliciter que le nombre de suppressions d'emplois soit stable, et qu'il n'ait pas augmenté en 2021.

Le diable se cache décidément dans des détails.

MAIS DE QUI SE MOQUE-T-ON ??

Pour l'analyse en elle-même des suppressions/transferts d'emplois, l'alliance **CFDT-CFTC** a mis en avant deux points :

- **Le transfert du CGR** grossit les chiffres 2021 alors qu'il aura réellement lieu au 01/01/2022. Pour explication, cela permet la disponibilité des emplois sur Limoges au mouvement du 1^{er} septembre prochain ;
- **L'équipe EDR** se voit à nouveau amputé de 3 postes. Pourtant, les restructurations de la NRP 2021 nécessitent du soutien dans les services. La Direction précise qu'il s'agit de départs en retraite pour septembre 2021 (non remplacés donc) et prévoit une baisse des demandes de renfort, mathématiquement possible du fait de la disparition de petites structures (!),

D'autres points ont été également abordés :

À retenir :

- **2 ponts naturels** sont prévus pour les vendredis 14 mai et 12 novembre 2021 ;
- En ce qui concerne les nouveaux horaires, comme souvent, l'alliance **CFDT-CFTC** déplore que les services en viennent à réduire l'accueil des contribuables pour pouvoir travailler correctement, et ainsi ne plus remplir leur mission de service public et d'accueil physique des usagers.

L'alliance **CFDT-CFTC** relève également que M. SISCO avait déjà abordé le souhait d'harmoniser les horaires d'accueil des services de la DDFIP.

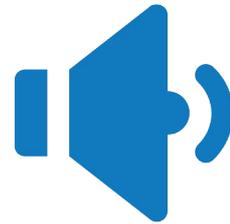
En charge du dossier, Mme MOREAU précise qu'un (énième) groupe de travail est en cours sur les accueils, et que l'harmonisation des services implantés dans les communes de plus de 10 000 habitants sera un des premiers points abordé.

Les autres services et l'organisation globale des accueils feront l'objet de réunions ultérieures.

➤

Sous couvert d'harmonisation, l'alliance **CFDT-CFTC** s'inquiète d'une plage d'horaires d'ouverture au public encore plus restreinte (Harmonisation sur la base des horaires de la DDFIP 6 3, soit ouverture uniquement les matins ?!...)

- Les créances patrimoniales, de faible volume (4 en fin d'année 2019), seront transférées pour le recouvrement au PRS, spécialiste en la matière. A la demande de l'alliance **CFDT-CFTC**, il a été précisé que ce transfert serait d'application immédiate suite à la parution de la Note Départementale sur Ulysse 63 (intervenue cette semaine) pour les nouvelles créances et le stock.
- Le sujet du **CGR** n'a rien apporté de nouveau :



Le transfert effectif du service aura lieu le 01/01/2022.

Les 19 agents concernés seront affectés selon les règles en vigueur, propres à toute restructuration pour les mouvements de mutation national et local du 01/09/2021. Des réunions d'informations ont déjà eu lieu, une prochaine est prévue avant le mouvement local. 1

Dans l'hypothèse d'un faible suivi de la mission à Limoge, l'alliance CFDT-CFTC a demandé aux RH d'insister auprès de ces agents, sur le fait qu'il n'y a pas de garantie à obtenir son premier choix parmi les vœux prononcés.

- Lors du mouvement de mutation local exceptionnel pour les affectations au 01/01/2021 (bâclé en 15 jours, merci la NRP !), certains agents ont eu la surprise de n'obtenir « que » leur 4^e vœu quand d'autres se sont risqués à n'indiquer qu'un choix, Il n'y a pas de « contre-indication » faite aux agents à sélectionner certains postes mais leur affectation ne sera possible que sur des postes vacants. Il est indispensable que le service RH indique qu'il n'y aura **pas d'affectation en surnombre** dans les services, comme cela a pu se faire il y a quelques années.

L'alliance CFDT-CFTC invite tout agent à contacter ses représentants pour une aide à l'élaboration de la demande de mutation.

M. SISCO précise que des actions de formation aux nouveaux métiers seront prévues dès la fin de l'année pour les agents afin de les préparer à leur installation effective dans les services au 01/01/2022. **L'alliance CFDT-CFTC déplore ce choix de calendrier** : Par expérience, les agents préfèrent souvent découvrir leurs nouvelles fonctions quelques semaines au moins avant d'être plongés dans les formations, ou au moins savoir déjà pris leur fonction dans le service.

- Ce décalage entre les dates de formation et l'application sur le terrain risque d'être dommageable aux agents « formés ».
- Concernant l'ex-Trésorerie/nouveau SGC de Riom, le périmètre territorial du service a évolué au 01/01/2021. Les budgets de Bourg-Lastic évitent un détour avant d'arriver à Riom et la Trésorerie de Manzat a réussi à différer son départ au 01/09/2021. À la question de **l'alliance CFDT-CFTC**, M. SISCO précise que M. CHATARD sera affecté au 01/05/2021 au poste de Conseiller aux Décideurs Locaux pour Riom Limagne Volcan. Le mouvement des comptables étant déjà paru sans affectation sur le SGC de Riom, le Directeur Départemental compte sur un mouvement complémentaire afin d'éviter une période d'intérim pour un service en pleine croissance. Il indique, de plus, que l'encadrement du service a été renforcé depuis l'arrivée d'un inspecteur divisionnaire en la personne de Mme BOSSIN.

➤ Actualités diverses :

Face à l'indisponibilité du service de restauration administratif de Berthelot pour cause de travaux, la Direction avait mis en place une convention avec une cafétéria privée à proximité... qui a fermé le 22/01/2021. Une solution de restauration collective auprès du restaurant de l'AIGOS a été trouvée. En raison de sa situation géographique éloignée, la Direction a rallongé la plage méridienne de 40 mn pour les personnels concernés.

En cas de difficulté à vous déplacer jusqu'à ce lieu, n'hésitez pas à contacter l'Action Sociale pour étudier des solutions alternatives au cas par cas.

* M. SISCO se félicite de l'annonce d'un nouveau service implanté à Riom. Pour l'instant, aucune information sur les missions, les effectifs ou les locaux : Suite au prochain CTL...

* En tant que correspondante ecoFIP, Mme CAUMON, indique qu'un article sera prochainement mis en ligne pour présenter les mesures prises à la DDFIP 63 en matière d'écoresponsabilité de ses services.

L'alliance CFDT-CFTC se joint à M. SISCO pour souhaiter une bonne retraite à M. BOYER, partant officiellement à la retraite fin février 2021.